



Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 12 novembre 2021  
(OR. en)**

**13761/21  
ADD 1**

**AGRI 536  
AGRIFIN 134  
AGRIORG 127**

#### **NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	12 novembre 2021
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2021) 689 final - ANNEXE
Objet:	ANNEXE à la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions - Plan d'urgence visant à garantir l'approvisionnement et la sécurité alimentaires en période de crise

---

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2021) 689 final - ANNEXE.

---

p.j.: COM(2021) 689 final - ANNEXE



Bruxelles, le 12.11.2021  
COM(2021) 689 final

ANNEX

ANNEXE

*à la*

**Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions**

**Plan d'urgence visant à garantir l'approvisionnement et la sécurité alimentaires en période de crise**

{SWD(2021) 317 final} - {SWD(2021) 318 final}

	Actions	Acteurs proposés	Échéance/Fréquence
1	Mettre en place un mécanisme européen permanent de préparation et de réaction aux crises de sécurité alimentaire (EFSCM) comprenant un groupe spécifique d'experts composé d'autorités publiques des États membres (EM) et de pays tiers ainsi que de parties prenantes, et élaborer son règlement intérieur.	COM	T2/2022
2	Créer un réseau de correspondants issus des organisations du secteur privé concernées.	COM/ parties prenantes	T4/2022
3	Fournir des rapports périodiques sur l'état de préparation et les activités du groupe d'experts aux autres institutions de l'UE et au grand public.	COM	Une fois par an, à partir de la fin 2022
4	Convoquer le groupe d'experts régulièrement et ponctuellement en cas de crise menaçant l'approvisionnement et la sécurité alimentaires dans l'UE.	COM	Au moins une fois par an à partir du T2/2022
5	Mettre en place la plateforme numérique appropriée pour soutenir l'EFSCM en ce qui concerne les échanges d'informations.	COM	T4/2022
6	Recenser les risques et les vulnérabilités, y compris les problèmes structurels, de la chaîne d'approvisionnement alimentaire de l'UE et de ses infrastructures critiques, notamment au moyen d'une étude spécifique.	COM	T4/2023
7	Élaborer des tableaux de bord spécifiques pour la surveillance de l'approvisionnement et de la sécurité alimentaires.	COM	T4/2022
8	Réaliser une étude sur le rôle des technologies de l'information pour améliorer la transparence du marché, en particulier en période de crise.	COM	T4/2024
9	Élaborer des recommandations:	Groupe d'experts (COM, EM, parties prenantes)	
	- sur les moyens de renforcer la diversité des sources d'approvisionnement entre les chaînes d'approvisionnement alimentaire plus courtes et plus longues;		T2/2023
	- sur des lignes directrices concernant la communication de crise sur l'approvisionnement et la sécurité alimentaires;		T2/2023
	- sur les moyens de faire face aux risques et aux vulnérabilités ou de les atténuer, y compris les problèmes structurels mettant en péril les chaînes d'approvisionnement alimentaire.		T2/2024